DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, Mme Corinne MINETTE, Mme Marie-Christine HAYNAU, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :
Mme Véronique PAUCHARD donne pouvoir à Mme Colette BOURGEOIS

Absent :
M. Patrice GAUDRY

Monsieur Abdelkrim MAY est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 22

Ressources Humaines

D2026_39 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Madame Marie LAIGNEL, 1ère adjointe, explique au Conseil Municipal que le Comité Social Territorial de la ville de Torcy consulté le 05 mars 2026, a délivré un avis favorable à l'unanimité concernant la modification du tableau des effectifs, suite aux avancements de grade et demande de promotion interne, selon les propositions ci-dessous :

3 créations de poste :
- Filière administrative : 1 poste d'Adjoint administratif principal 2ème classe
- Filière administrative : 1 poste d'Attaché
- Filière animation : 1 poste d'Animateur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu l'avis favorable délivré par le Comité Social Territorial le 05 mars 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** les créations de postes au tableau des effectifs de la commune ainsi que présentées et figurant ci-dessus ;

Article 2: **DE MODIFIER** le tableau des effectifs communaux ; .

Article 3: **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (22 voix Pour).

Le Maire,
Dominique JOUANNE

Abdelkrim MAY,
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le ....07.MAI.2026.....
et publié, affiché ou
notifié le ..07.MAI.2026.....
Le Maire,